



Contrat d'engagement réciproque

Séjour en Famille d'accueil

Nous nous engageons, LAZARE Céline et les membre de la famille, auprès de M.

.....

pour la période de à à accueillir :.....

1. Être à l'écoute de vos besoins pour vous proposer des services correspondants au mieux à vos attentes abordés lors de la première visite de rencontre.
2. Mettre toute notre expérience en œuvre et toute notre tendresse pour contribuer au bien-être de votre animal.
3. Prendre le temps de faire votre connaissance et celle de votre animal de compagnie, respecter à la lettre les termes de notre contrat ainsi que vos consignes.
4. Être les seules à réaliser les prestations proposées. Votre identité ainsi que toute information vous concernant resteront confidentielles.
5. Respecter les biens mis à disposition pour le bien être de votre compagnon.
6. Appliquer chacun des points de cette charte, quelque soit la nature des prestations que je réaliserais pour vous.

Lors de l'accord commun de garde un acompte de€ sera versé correspondant à 30% du montant de€ de la globalité de la garde et à la remise des clés si visites à domicile.

1. Suite à un premier contact par mail ou par téléphone, un premier rendez-vous sera fixé. Celui-ci, indispensable pour l'instauration d'une relation de confiance, me permettra de faire connaissance. Vous nous présenterez vos animaux, leurs caractères, leurs habitudes, et vous pourrez me faire part de vos consignes particulières.
2. Pour chaque nouvelle prestation, un contrat comme celui-ci sera établi. Il sera constitué d'une « Fiche Contact » qui mentionnera votre identité, celui de votre compagnon et de son vétérinaire traitant, de la Charte ci dessus, d'un « Bon de réservation » décrivant le service désiré avec les dates effectives, le coût et l'éventuel acompte déjà versé. Il sera signé par les deux parties après avoir pris connaissance et accepté les conditions établies ensemble.
3. Le solde devra être réglé au plus tard le dernier jour lorsque vous viendrez chercher votre compagnon. En cas de modification de la prestation au cours de sa réalisation (par exemple, vous vous absentez quelques jours de plus), la facture sera modifiée et la différence sera réglée à votre retour.
4. En cas d'annulation avant le séjour, sauf cas de force majeur justifié, l'acompte sera retenu. En cas de séjour réduit non convenu initialement le montant de la facturation restera inchangée (sauf cas de force majeur).
5. Les règlements s'effectuent de préférence en espèces, (chèques bancaires ou postaux sont acceptés après confirmation de la banque)
6. Nous nous engageons à ne prendre en charge que les NACS/chats identifiés par tatouage ou puce électronique, vaccinés, stérilisés et en bonne santé, suivis par un vétérinaire.
7. Nous nous réservons le droit de refuser de prendre en charge des animaux agressifs.
8. Les promenades se feront en laisse ou en longe si sorties canines.
9. L'alimentation, la litière et les médicaments sont à la charge du propriétaire.
10. En cas de maladie ou de blessures apparues au cours de la prestation, je m'engage à en avvertir au plus vite le propriétaire, et à le présenter chez son vétérinaire traitant si cela s'avèrerait nécessaire. En cas d'urgence, le propriétaire nous autorise à amener

l'animal le plus rapidement possible chez un vétérinaire. Il sera alors prévenu dès que l'animal aura été pris en charge par celui-ci.

11. En ultime recours, et si les propriétaires ne sont pas joignables après plusieurs tentatives de prise de contact, ceux-ci autorisent le vétérinaire à euthanasier leur animal si cet acte est la seule alternative aux souffrances subies.
12. Les frais vétérinaires engagés seront à la charge du propriétaire (via un chèque nominatif au cabinet vétérinaire habituel laissé dans le carnet de santé). Celui-ci s'engage à me rembourser, dès la présentation des justificatifs les éventuels frais extérieurs alimentaires ou d'hygiène convenus ensemble.
13. Les soins médicaux seront effectués sous réserve que ceux-ci aient été prescrits par le vétérinaire traitant.
14. Les heures d'accueil se font entre 9h et 19h au 10 rue des quatre vents 37130 LANGEAIS du lundi au samedi et hors jours fériés.
15. Les règlements s'effectuent au minimum à 50% en espèce, suite à de nombreux chèques non approvisionnés (possibilité en plusieurs fois)

☐ *Accepte la diffusion d'une photo de mon animal pendant la garde, sur la page « souvenirs de gardes » du site O'Bonheur d'Isis facebook mais également les conditions générales stipulées sur le site www.obonheurdisis.fr.*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LAZARE Céline

Le(s) propriétaire(s)